AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Sur la demande formulée par la Société SNC CARRIERE DES ROCHES BLEUES, dont le siège social est situé Route de PEZENAS – Lieu-dit «NAFFRIE » 34630 SAINT THIBERY, en vue d'obtenir une autorisation en vue à déplacer et modifier la puissance électrique des installations de traitement des matériaux au sein de la carrière de basalte exploitée sur le territoire des communes de Bessan et St Thibéry.

Les installations sont répertoriées dans les rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement aux rubriques 2515-1 et 2517-1 ci-après :

Rubrique	Désignation de l'activité	Capacité envisagée
2515-1	Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels, ou de déchets non dangereux inertes, la puissance installée de l'ensemble des machines concourant au fonctionnement des installations étant supérieure à 200 kW.	- Installations de concassage fixes secondaires et tertiaires : 2360 kW ; - Installations de lavage des matériaux : 250 kW ; - Installations de chaulage : 140 kW ; - Installations de traitement des matériaux inertes : 200 Kw ; - Convoyeur terrestre entre « Naffrie » et « La Vière » : 150 kW ; **Total : 3100 kW**
2517-1	Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la capacité de stockage étant supérieure à 75 000 m3.	Stockage de matériaux : 100 000 m3

Cette demande sera soumise à enquête publique du Lundi 9 juillet 2012 au vendredi 10 août 2012 inclus

Monsieur Michel REGEON commissaire enquêteur ou en cas d'indisponibilité, M. Christian GUIRAUD, commissaire enquêteur suppléant, ont été désignés par Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête qui intègre l'étude d'impact réglementaire, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le registre d'enquête seront déposés dans les mairies de Bessan et Saint Thibéry, communes d'implantation des installations et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier pourra être consulté dans la mairie de la commune de Florensac comprise dans le périmètre de l'enquête publique correspondant au rayon d'affichage de 2kms ; le dossier d'enquête qui intègre l'étude d'impact réglementaire, l'avis de l'autorité environnementale et un registre seront tenus également à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner, si elles le souhaitent, leurs observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit, au commissaire enquêteur dans les mairies de SAINT THYBERY, de BESSAN ou de FLORENSAC.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public,
- à la mairie de **SAINT THIBERY**, les :
  - **Lundi 9 juillet 2012 de 9h à 12h00** ***(ouverture de l'enquête publique)***
  - **Vendredi 10 août 2012 de 9h00 à 12h00** ***(clôture de l'enquête publique)***

- à la mairie de **BESSAN** les :
  - **Mardi 17 juillet 2012 de 14h00 à 17h00**
  - **Vendredi 3 août 2012 de 9h00 à 12h00**

- à la mairie **de FLORENSAC** les **:**
  - **Jeudi 26 juillet 2012 de 9h00 à 12h00**

Toute personne pourra prendre connaissance à la Préfecture, et dans les mairies de Saint Thibéry et Bessan, communes d'implantation du projet, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur qui seront également publiés sur le site internet de la préfecture.

La décision, prise par le Préfet de l'Hérault, susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou un refus.

****